



Le Département de la Somme retenu pour expérimenter le Service public départemental de l'autonomie

Amiens, le mardi 26 décembre 2023

La Somme fait partie des 18 Départements retenus pour expérimenter le Service public départemental de l'Autonomie (SPDA), suite à l'appel à manifestation d'intérêt lancé par le Ministère des Solidarités et des Familles, la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) et la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS). Objectifs : garantir un accès simplifié aux droits et l'égalité des chances des personnes âgées, des personnes en situation de handicap et de leurs proches aidants quel que soit leur lieu de résidence ou l'objet de leur demande (inclusion, adaptation de l'habitat, accompagnement social).

Une coordination resserrée pour plus d'efficacité

Fruit de nombreux échanges avec les institutions concernées, le Département de la Somme a fait le choix dans sa candidature d'un consortium resserré comprenant :

- l'État représenté par le Préfet de département ;
- l'Agence régionale de santé (ARS) Hauts-de-France ;
- l'Éducation nationale ;
- le Conseil départemental de la Somme ;
- la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) ;
- Appui santé somme, porteur du dispositif d'appui à la coordination

Ces institutions ou organismes sont déjà coordonnées sur le territoire et travaillent ensemble sur les questions de l'offre de soins et d'accompagnement social et médico-social pour les personnes âgées, les personnes en situation de handicap et leurs proches aidants.

Il est apparu également important d'inclure dans ce consortium deux partenaires très impliqués sur les questions d'inclusion, de continuité des parcours, pour apporter les réponses appropriées aux différents publics : le dispositif d'appui à la coordination des parcours de santé complexes (DAC), porté dans la Somme par l'association « Appui santé Somme » et l'Éducation nationale, dont les services travaillent activement sur ces sujets.

Les membres du consortium actent l'élargissement attendu aux acteurs incontournables de la politique autonomie, dans sa dimension citoyenne, et sur leur volonté de participer activement au service public de l'autonomie.

Garantir l'équité territoriale d'accès aux droits et de traitement

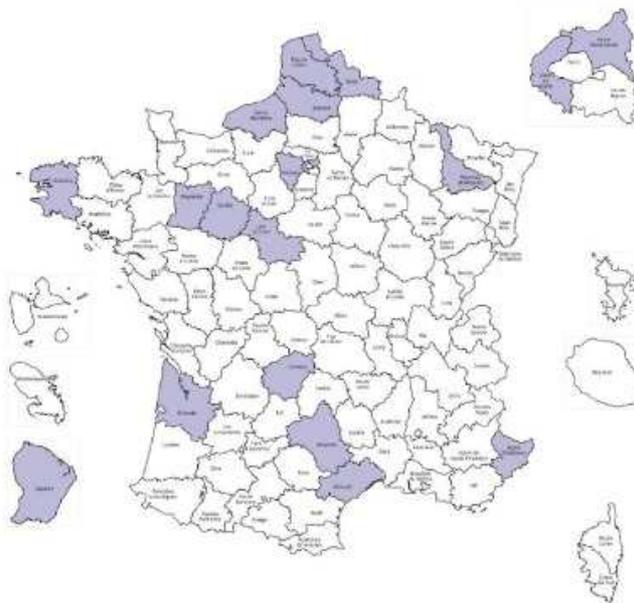
La création du Service public départemental de l'autonomie a pour ambition, par un guichet unique, de mettre fin aux silos souvent constatés par les personnes âgées, les personnes en situation de handicap et leurs aidants dans la mise en œuvre effective de leurs droits.

Il s'agit de simplifier leur vie en facilitant les parcours, à travers la construction d'un véritable service public de proximité garant d'une même qualité de service pour tous, quels que soient les territoires et les situations individuelles.

Le Département de la Somme fait donc partie des premiers départements à pouvoir le mettre en œuvre dès 2024 et sera activement impliqué tout au long de l'année, puisque les retours et partages d'expériences prépareront le cahier des charges final en vue de la généralisation du dispositif en 2025.

SERVICE PUBLIC DÉPARTEMENTAL DE L'AUTONOMIE

18 départements sélectionnés
pour l'expérimentation en 2024



Pour Stéphane Haussoulier, président du Conseil départemental de la Somme, « **le Département a souhaité s'engager, rapidement, dans l'expérimentation du Service public départemental de l'autonomie (SPDA). Le dossier, jugé d'une « grande qualité » au niveau national, a abouti. Je tiens ici à remercier le Ministère des Solidarités et des Familles, ainsi que la CNSA, pour leur confiance, sans oublier bien sûr les acteurs locaux qui vont activement participer à cette expérimentation. Avec Françoise Ragueneau, Vice-présidente en charge de l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées, nous souhaitons encore mieux garantir l'accès simplifié aux droits et l'égalité des chances des personnes âgées, des personnes en situation de handicap et de leurs proches aidants, partout dans notre département. Nous veillerons à ce que le SPDA y contribue. »**

CONTACT PRESSE

Eloïse DEVRED

03 22 71 81 33 - 06 11 46 81 18 - edevred@somme.fr

www.somme.fr/presse

